

INFORMATION PRESSE

INTERDICTION D'UTILISER PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICE

Du 23 décembre 2022
au 02 janvier 2023

Par arrêté du maire, il est interdit d'utiliser des pétards et des feux d'artifice de loisir du vendredi 23 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 inclus.

Cet arrêté concerne les quatre catégories de pétards et de feux d'artifice.

CONTACT PRESSE : Aurore Ymonnet – 05 49 20 20 08
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr

ville-chatellerault.fr



Châtellerault



villechatellerault



@Chatellerault86

